

Suffit-il de donner gratuitement pour justifier éthiquement ce don ?

Le langage du don est omniprésent en bioéthique. On donne à la recherche un embryon qui ne fait plus l'objet d'un projet parental et cela devient un geste « noble ». On donne la mort à quelqu'un qui, en fin de vie, la demande, et on pose ainsi un geste de « charité ». On donne un rein à une personne en insuffisance rénale et l'on est qualifié de généreux bienfaiteur. Le décès du chanteur Grégory Lemarchal le 30 avril 2007 à Suresnes des suites d'une mucoviscidose, fait exploser les demandes de cartes de donneurs d'organe (trente-trois mille en moins d'un mois) et les médias deviennent les « sauveurs » de la nation. Suffit-il donc de donner gratuitement pour que le geste ainsi posé soit éthiquement justifiable pour autant ? L'on ne cesse de jouer sur ce registre et de faire vibrer les cordes de l'émotion. Et pourtant le don ne justifie pas en lui-même le caractère éthiquement acceptable d'un geste, il ne dispense jamais d'un discernement rationnel.

En fait, la notion de don est éminemment ambiguë. L'étymologie ou d'autres langues comme l'anglais le notent, susurrant qu'un « gift » peut se retourner contre celui qui l'a accueilli et lui empoisonner l'existence. Et cela nous oblige à creuser : qu'est-ce qu'un don ? Peut-on faire don de son corps ? Peut-on donner le corps d'autrui à travers ses embryons ? Pourrait-on reproduire son corps à travers le clonage et imposer ce don à autrui ? Ce que l'on possède, ce dont on dispose, de fait, on peut le donner ; mais d'après le code civil, le corps humain est indisponible. Parler de don, n'est-ce pas alors une manière de s'émanciper de la loi « paternelle »/« paternaliste » et d'être les « maîtres et possesseurs de la nature » (Descartes) ?, d'ouvrir la voie à tous les utilitarismes ?, à la société fragmentée « liquide » (Z. Bauman), d'« une société à la dérive » (C. Castoriadis), en jouant de l'autonomie jusqu'à la dépendance technique ? Forme moderne de responsabilité, dit-on.

Ainsi malgré ses connotations paradoxales, la symbolique du don reste socialement valorisée, jusqu'à balayer d'un revers de la main tous les problèmes éthiques. Au point que l'on peut se demander si la notion de don n'est pas récupérée par une certaine idéologie ambiante. Prenons le don d'organes. Pour le valoriser, pour y inciter, on parle de don. Or la motivation est avant tout économique ! Toutes les études l'ont montré, le don d'organes est économiquement rentable. Ainsi l'État y pousse – comment comprendre autrement un tel « engagement » ? – jusqu'à aliéner le consentement libre et éclairé en consentement présumé, jusqu'à vouloir obliger chacun à travers sa carte vitale à prendre une décision. Et que dire du « prélèvement à cœur arrêté » qu'un décret d'août 2006 a édicté, à l'étonnement même des praticiens qui ne l'avaient pas encore demandé ? Le « prélèvement », terme qui nous fait entrer dans le registre législatif et des règles de santé publique, pourrait nous introduire dans un registre rationnel plus pondéré, mais il ne parviendrait pas à faire vibrer les cordes de l'émotion dans les campagnes d'information et ne serait pas payant !

Il ne s'agit pas de s'opposer au don d'organes pour autant, loin de là, il est le plus souvent un geste éminemment noble. Ni de réfuter le terme de « don » et son usage public. Il convient simplement de ne pas se laisser abuser, de ne pas accepter tout geste sous prétexte de don, ou sous prétexte de

Sommaire

Eros et agapè, une tension constitutive	2
Pierre de Loch, un pédagogue de la conscience libre	3
Soirée d'actualités théologiques	3
Colloque ATEM Paris 2007	4
Convocation à l'AG	4

Association de théologiens pour l'étude de la morale

Président : Éric Gaziaux, Faculté de théologie, Grand-Place, 45, B-1348 Louvain-la-Neuve

Vice-Présiden(e)s : Marie-Jo Thiel, Faculté de théologie catholique, Place de l'Université, 9, F-67084 Strasbourg
Alain Thomasset, 128, rue Blomet F - 75015 Paris

Trésorière : Fabienne Daull, 36, avenue Berthelot F - 69607 Lyon

Secrétaire : Karsten Lehmkühler, Faculté de théologie protestante, Place de l'Université, 9 F - 67084 Strasbourg

Siège social : Bibliothèque du Saulchoir, 43bis rue de la Glacière F-75013 Paris

Site web : www.ethique-atem.org

gratuité, d'être lucide sur toutes les dimensions de cet acte, y compris sa réception car elle non plus ne va pas automatiquement de soi. Dans la suite de Mauss, on parle de dette, de devoir-rendre, de contre-don. Il y a aussi la représentation de l'organe donné, les conditions de son prélèvement, etc. Les 2^e Journées Internationales d'Éthique à Strasbourg fin mars 2007 (à voir sur « Canal Éthique TV » ; actes à paraître d'ici un an) ont montré la complexité de ces gestes.

À cet égard, le christianisme dispose d'un patrimoine de ressources symboliques ancré sur un Dieu qui s'est donné en son Fils par l'Esprit. Sa logique centrée sur une reconnaissance en forme de « rendre (la) grâce (reçue) » peut s'avérer d'une extraordinaire fécondité pour le théologien moraliste soucieux de la justesse du geste pratique de don. Encore faut-il la valoriser, là encore !

Jacques Derrida met sur la voie (*La Fausse Monnaie*, Galilée, 1991). Pour qu'il y ait vraiment don, écrit-il, « il faut qu'il n'y ait pas de réciprocité, de retour, d'échange, de contre-don, ni de dette. Si l'autre me rend ou me doit, ou doit me rendre ce que je lui donne, il n'y aura pas eu don. ». La « simple reconnaissance suffit à annuler le don » dans la mesure où, dans ce cas, un équivalent symbolique est rendu ». Mais dans ce cas, le don n'est-il pas « impossible » ? Ce que Derrida veut dire, c'est que « le donné du don [...] ne doit pas revenir au donnant ». En d'autres termes, le don ne ressort pas de l'idée d'échange, de circularité propre à l'économie. Il relève de l'ordre d'une solidarité, d'une entraide, ou, si l'on veut, d'une autre économie, peut-être dirait-on aujourd'hui d'une « économie solidaire ». On ne donne pas alors d'abord ce que l'on a, mais ce que l'on est. L'on donne ce que l'on est à travers ce dont on dispose, sans vouloir en revendiquer la disposition absolue et solitaire. « Ma vie, nul ne la prend, c'est moi qui la donne ».

Marie-Jo Thiel

Eros et agapè, une tension constitutive. Note en marge de l'Encyclique « Dieu est amour »

L'ouvrage célèbre de Denis de Rougemont, *L'amour et l'Occident*, dont la première édition remonte à 1939, a été célébré et critiqué – surtout par les érudits, comme le notera l'auteur dans son « Post-scriptum non définitif et scientifique-polémique de 1972 »¹.

Par-delà ses aspects historiques controversés, la problématique de Denis de Rougemont garde sa pleine actualité : il voit en effet le cœur de son ouvrage dans « le drame entre la Passion de la Nuit et la Norme du jour, entre les structures essentielles du mythe et le choix existentiel du mariage » (p. 263).

Un résumé lapidaire, bien dans le style flamboyant de l'essayiste protestant, est très instructif sur les malentendus suscités par « *L'amour et l'Occident* » en matière de morale :

« Les catholiques, écrit de Rougemont en 1972, m'ont approuvé à cause de la critique de l'hérésie que semblaient impliquer mes mises en garde contre la passion ; mais les gnostiques ont bien senti où était mon cœur. Les magazines féminins m'ont approuvé pour ma défense de la fidélité, tout en paraissant regretter que j'exclue la passion du mariage (ce que je ne fais pas). Et les hippies m'ont applaudi en Amérique pour mes peintures de la passion, et sans doute des effets du philtre, tout en regrettant que j'assume sans trop de honte l'essence de ma culture occidentale. Les mal mariés y ont vu leur bréviaire, comme l'écrivait un philosophe allemand ; les bien mariés, leurs abîmes survolés ; les divorcés, leur inutile et amère justification. Et enfin, Jean-Paul Sartre, après la guerre, s'est servi de mon livre pour illustrer la thèse qu'il attaquait avant la guerre et m'accusait bien à tort de défendre » (p. 289s).

Le malentendu le plus central porte sur la dialectique de la passion et du mariage, deux termes supposés exclusifs. Or, pour de Rougemont, il s'agit de tout autre chose, qu'il exprime ainsi : « Renforcer la conscience des antinomies valables, inévitables, et qu'il faut assumer : mouvement – sécurité, extases – durée, passion – mariage, rêver l'éros et le subir ou vivre l'agapè et l'agir » (p. 291).

L'auteur dresse une différence fondamentale entre la condamnation de la passion, qu'il refuse, et sa propre thèse selon laquelle la passion serait « l'ennemie intime de l'institution matrimoniale et de son éthique » (p. 296).

Dans son retour réflexif et critique sur ses intentions de 1939, de Rougemont, en 1972, comprend son projet initial comme une réinvention de la genèse de la passion d'amour. Or cette genèse dépend pour lui du mariage comme la genèse de la mystique dépend de l'Église ! Au commencement est donc l'institution, non la passion. C'est pourquoi de Rougemont refuse de fonder le mariage sur l'amour passionnel. Sa thèse est, tout au contraire, d'inclure la passion dans le mariage, d'en reconnaître la présence à la fois explosive et structurelle.

« Toute ma morale, et toute mon érotique, et toute ma politique tiennent en effet dans le principe de la composition des opposés et de la mise en tension des pôles contraires » (p. 298).

On peut voir, dans cette thèse de Denis de Rougemont, une critique et une reprise de la dichotomie entre éros et agapè, telle que l'avait formulée le théologien luthérien suédois Anders Nygren dès 1930².

Qu'en est-il chez cet auteur, auquel se réfère implicitement Benoît XVI dans sa première encyclique ?

La vision de Nygren était paradoxale, voire contradictoire. D'une part, il opposait absolument l'éros de l'hellénisme, foncièrement égocentrique, et l'agapè, compris comme l'amour au sens chrétien, fondé sur l'amour de Dieu et foncièrement altruiste (II, 10). Sous l'angle systématique, cet amour au sens chrétien n'a rien à voir avec le désir. Il s'agit, pour Nygren, de deux mobiles, tout à fait hétérogènes. Or, sous l'angle historique, il est clair que ces deux mobiles s'entrecroisent.

S'ils s'accordent à penser l'entrecroisement historique d'éros et agapé, Nygren les *dissocie* alors que de Rougemont veut en penser *la tension constitutive*. La passion, pour de Rougemont, est bien l'ennemie du mariage, mais un ennemi pour ainsi dire intériorisé, jamais totalement déracinable du vécu matrimonial.

¹ Paris, Plon, 1972. Les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient à cette « édition définitive ».

² *Eros et agapé. La notion chrétienne de l'amour et ses transformations* (1930-1936), trad. française, Paris, Aubier, 1944 ; je cite l'édition en trois volumes, I, II et III. Les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient à ces volumes. Pour une discussion critique des thèses de Nygren (mais aussi de celles de de Rougemont), voir en particulier G. Outka, *Agapé. An Ethical Analysis*, New Haven – Londres, Yale University Press, 1972.

Le problème de fond est ainsi clairement posé par de Rougemont, bien mieux que par Nygren : aucune conception chrétienne de l'amour et du mariage ne peut évacuer le thème de la passion. Pour que les catégories de fidélité et de durée prennent sens, encore faut-il qu'elles soient confrontées à la pulsion passionnelle. Mais, pour que cela soit possible, il faut, de plus, penser la dualité de la pulsion passionnelle, son écartèlement entre l'affirmation et la négation, la transcendance et l'explosion.

Je vois dans l'audace de Denis Rougemont une instabilité normative que l'éthique chrétienne, jusque que dans les propos récents de Benoît XVI, peine encore à penser.

Denis Müller, Lausanne

Pierre de Locht, un pédagogue de la conscience libre

Prêtre et théologien moraliste membre de l'ATEM, Pierre de Locht nous a quittés le 9 mars dernier à l'âge de 90 ans. Jeune étudiant en théologie à Louvain, il avait commencé une thèse sous la direction du chanoine Dragnet, mais celui-ci, qui prônait « l'évolution des dogmes », fut sanctionné par Rome en même temps que Marie-Dominique Chenu (1943). de Locht fut obligé de changer de directeur et de sujet et il présenta une thèse de doctorat sur *Le miracle chez Maurice Blondel*.

Il assumait d'abord diverses charges de professorat et d'aumônerie et s'engagea très tôt dans la pastorale familiale. Il fonda le Centre National de Pastorale Familiale qui prit plus tard le nom de CEFA (Centre d'Éducation à la Famille et à l'Amour). Il participa à la Commission pontificale sur la Famille qui étudiait la question de la régulation de la fécondité. Il y plaida pour un élargissement de la problématique. Confiant dans les conclusions ouvertes de cette commission, il fut très déçu par l'encyclique *Humanæ Vitæ* (1968) ¹.

Quelques années plus tard, quand la question de la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse se posa, il adopta une attitude plus nuancée que les instances officielles de l'Église. À partir de ses nombreux contacts avec des personnes en situation de souffrance, il préférait aborder ces problèmes sous l'angle d'une conscience libre à la recherche du moindre mal plutôt que sous celui de principes absolus et universels. Il fut dès lors marginalisé par son Église, à laquelle cependant il resta toujours profondément attaché.

¹ À ce propos, voir son livre *Les couples et l'Église, Chronique d'un témoin*, Paris, Centurion, 1979.

² Éd. Luc Pire, Bruxelles.

³ Un volume d'hommage a été publié sous la direction de Jean Debelle, *Rue de la Prévoyance. Essais sur la pensée de Pierre de Locht*, Malonne, éd. Feuilles Familiales < mcf@skynet.be >, 2001, ISBN 930280-15/8.

Il noua de solides amitiés avec les milieux athées et agnostiques, tout en estimant que sa foi ne constituait en aucune manière un obstacle à une pensée libre sur la condition humaine.

Il publia de nombreux ouvrages sur sa perception de la foi chrétienne dans le monde actuel. Son dernier livre est sorti quelques semaines avant sa mort, sous le titre *Chrétiens aujourd'hui : un engagement contradictoire ?* ² Il se termine par ces mots : « L'important, me semble-t-il, est de rester en éveil, accueillant aux déplacements qui surviendront jusqu'à mon dernier souffle ».

Ses funérailles à la cathédrale de Bruxelles (il était chanoine honoraire) ont rassemblé un très nombreux public, parmi lequel l'évêque auxiliaire de Bruxelles et l'évêque de Partenia, Jacques Gaillot ³.

Maurice Cheza, Louvain-la-Neuve

Soirée d'actualités théologiques

La soirée d'actualités théologiques se tiendra le lundi 3 septembre à 2007

à l'Institut catholique de Paris. En vue de l'organisation de cette soirée, ceux et celles qui désireraient faire une communication sont invité(e)s à en faire part au président ou au secrétaire avant le 3 septembre.

Colloque ATEM PARIS 2007

Les communautés chrétiennes et la formation morale des sujets **3 - 5 septembre 2007**

Dans nos sociétés pluralistes et mondialisées, l'identité des sujets éthiques se construit à partir de traditions concurrentes qui façonnent une certaine compétence morale, mais face auxquelles l'apprentissage d'un sens critique est nécessaire.

Quel type de formation éthique s'exerce dans leurs différentes communautés d'appartenance et sous quelles formes ? Quels en sont les enjeux et les limites ? Comment penser la responsabilité des communautés chrétiennes dans la production d'un agir éthique façonné par la foi, sans renoncer à une morale universelle qui appelle la reconnaissance de l'autre ?

Selon un axe théologique, ce colloque portera un diagnostic interdisciplinaire. On écouterà les témoignages raisonnés d'acteurs de terrain. On interprétera le potentiel de formation contenu dans des pratiques spécifiquement chrétiennes. Enfin, on évaluera l'apport des communautariens américains au renouveau de l'éthique théologique.

Programme complet : voir www.ethique-atem.org. Le formulaire d'inscription est joint à cette lettre.

Un numéro des *Recherches de Science Religieuse* pour préparer le colloque

Le numéro des *RSR* de janvier-mars 2007 est essentiellement composé d'un dossier de théologie morale ayant pour titre : « La morale chrétienne au défi des communautés ». Il constitue une excellente préparation au colloque de septembre qui poursuivra cette réflexion sur le thème de la formation morale des sujets.

En effet, la théologie morale ne peut plus ignorer la question posée par les communautés de foi. Certaines tendances, au sein de ces communautés, peuvent aboutir à une remise en cause de la possibilité d'une rationalité éthique commune. Au nom d'une revendication de la spécificité de leur tradition, elles peuvent déboucher sur une défense de bastions contre-culturels aux dimensions sectaires. Il n'en reste pas moins vrai que la prise en compte de la dimension communautaire de l'éthique est aujourd'hui au centre de bien des recherches. Celles-ci mettent en évidence la fécondité d'une tradition pour la formation morale des personnes et des groupes. Elles soulignent les illusions libérales de l'universalisme abstrait et de la neutralité des éthiques procédurales.

Comment dès lors penser l'articulation entre ces nécessaires particularités formatrices du sujet et le souci d'une éthique commune ? Raison et tradition, si elles n'ont pas toujours fait bon ménage dans l'histoire de la morale, sont en fait nécessaires l'une à l'autre. Aussi, quand bien même il existerait un risque de communautarisme, il reste à penser en théologie que lorsque l'Église joue son rôle le plus propre, elle joue un rôle d'éducatrice morale au profit de tous. C'est sans doute une nouvelle manière de penser l'éthique chrétienne qui est en jeu.

L'objet de ce dossier est de mettre en perspective et d'évaluer l'impact de ce nouveau débat désormais bien présent en Europe. (articles de Lisa Cahill, Boston College ; Jean-Marc Ferry, Bruxelles ; Denis Müller, Lausanne ; Geneviève Médevielle, Philippe Bordeyne, Alain Thomasset, Paris). Par ailleurs le bulletin critique de théologie morale du numéro fait la recension d'une vingtaine d'ouvrages qui de près ou de loin sont pris dans ce débat visant la re-théologisation de l'éthique chrétienne.

Alain Thomasset

Convocation à l'Assemblée générale 2007

L'assemblée générale de l'Atem aura lieu à Paris le mardi 4 septembre 2007 à 20h30 au Centre Sèvres.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de l'AG de Neuchâtel ;
- 2) Rapport moral du président ;
- 3) Rapport financier ;
- 4) Renouvellement partiel du CA ;
- 5) Colloques futurs ;
- 6) Divers.

Pour rappel, le CA est actuellement composé des membres suivants :

Élus en 2004 : A. Bondolfi, L. Lemoine, G. Médevielle, Ph. Bordeyne ;

Élus en 2005 : B.-M. Duffé, Chr. Batailh, D. Müller, V. Margron, D. Greiner, F. Daull, E. Gaziaux, M.-J. Thiel, A. Thomasset

Élu en 2006 : R. Heyer ; K. Lehmkuhler, secrétaire, n'étant pas soumis à réélection.

Les membres dont les mandats arrivent à échéance sont donc : A. Bondolfi, L. Lemoine, G. Médevielle, Ph. Bordeyne.

Celles et ceux qui ne pourraient pas être présents sont invités à donner une procuration à une personne de leur choix ; cette procuration devra être transmise au secrétaire lors de l'Assemblée générale.